



## Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 Délibération n° C2022-166

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à AUGAN sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLEHER

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

### Étaient présents (38) :

BLEHER Jean-Luc, BERTHEVAS Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HUTTER Yves, HERRY Marie-Hélène, LAUNAY Alain, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, GICQUELLO Bruno, HURTEBIZE Didier, RODRIGUEZ Paul, GUIHARD Jean-François, GUE Thierry, LAUNAY Guénaël, MOHAER Céline, FEUTELAIS Pierrick, DE CHABANNES Alain, NAEL David, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, SOGORB MOUDEL Annie, BLANCO HERCELIN Carole, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, MARTIN Michel, HOUEIX Marie-Claude, BRAUD Maurice, BERTHET Michel, LE GOUE Mickaël, OLIVIER Céline, GUYOT Tony, GUEGAN Rozenn, THEBAUD Didier, LE POGAM Marion

### Absents ayant donné pouvoir (10) :

GENOUEL Fabrice donne procuration à BLEHER Jean-Luc, PRINCELLE Chantal donne procuration à NAEL David, PIEL Mickaëlle donne procuration à HOUSSIN Yvette, COWET Vincent donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à SOGORB MOUDEL Annie, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à JOUEN Claude, NICOLE Sophie donne procuration à HERRY Marie-Hélène, GUILLERME Gwen donne procuration à BERTHEVAS Gaëlle, BOUDART André a donné procuration à LE POGAM Marion

### Absents, excusés (1) :

LORiot Viviane,

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DE CHABANNES

**Objet : - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) –Vote des tarifs 2023**

Dans le cadre du vote des tarifs annuels, le vice-président en charge du dossier propose d'appliquer une augmentation de 5% des tarifs concernant les prestations réalisées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), à savoir :

#### CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES :

- Contrôle préalable de conception : 124 €
- Contrôle d'exécution des ouvrages : 131€
- Contre visite (Article 21 – a3 du règlement de service) : 131 €

#### CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES MOINS DE 20 Equivalent Habitants (EH) :

- Bon fonctionnement : 159 € (contrôle réalisé tous les 6 ans)
- Vente d'un bâtiment : 171 €

#### CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES PLUS DE 20 EH :

- Bon fonctionnement 318 € : tarif moins 20 EH \*2 (contrôle réalisé tous les 6 ans)
- Vente d'un bâtiment 342 € : tarif moins 20 EH \*2

#### AUTRES TARIFS :

- Déplacement sans intervention (Article 21 c du règlement de service) : 87 €

A noter, qu'à priori, le résultat du budget annexe SPANC sera excédentaire cette année.

### Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur

- **TARIFS** ci-dessus, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Le cas échéant, l'**AUTORISATION** du Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le président  
Monsieur Jean-Luc BLEHER